

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

Etaients Présents : Nicole MOREL, Jean GOSSET, Liliane REDONNET, Florence VANSEVENANT, Jean-Paul MACHAT, Emilie BARBE, Philippe LELONG, Hervé MENTION, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Manuella GOURLE, Bernard DELABIE ? Jean-Dominique DELAITTRE, Pierre LARDANS, Mélanie GENUER, Bernard SELIER, Franciane THIEBAULT, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Nicole DUMONT, Gérard LEGUAY, Virginie CAPON, Karine GOSSART

Absents représentés : Patricia BROGNAIS-GEORGET (pouvoir à Bruno BROGNAIS-GEORGET), Carole REDONNET (pouvoir à Liliane REDONNET)

Absent excusé : Xavier DRIESBACH

Madame Emilie BARBE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le maire remercie les membres du conseil municipal pour les marques de sympathie qu'ils lui ont été témoignées lors du décès de sa mère.

BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal constate que les deux documents soumis à son examen présentent les mêmes résultats et, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Commune présenté par le receveur municipal.

Puis, il est procédé à la lecture détaillée du compte administratif, chapitre par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opérations, pour la section d'investissement.

Le document n'appelant aucune observation particulière, il est procédé au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean GOSSET, Adjoint, et hors de la présence de Madame Nicole MOREL, Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	5.044.032,54 €
Recettes	:	5.321.795,03€
Excédent de clôture	:	277.762,49 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	1.147.740,47 €
Recettes	:	1.043.444,40 €
Déficit de clôture	:	104.296,07 €

<u>Restes à réaliser</u>	Dépenses :	1.131.433,00 €
	Recettes :	1.014.977,39 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LE PARC - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal constate que les deux documents soumis à son examen présentent les mêmes résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Commune présenté par le receveur municipal.

Le document n'appelant aucune observation particulière, il est procédé au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean GOSSET, Adjoint, et hors de la présence de Madame Nicole MOREL, Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	0 €
Excédent de clôture	:	0 €

Section d'Investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Excédent de clôture : 0 €

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

En raison du changement de nomenclature budgétaire à compter du 01/01/2024 (passage de la M14 à la M57), le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement budgétaire et financier qui lui est proposé et qui formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptables applicables à la commune à compter du 01/01/2024.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il est présenté à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire qui présente un état des lieux des finances communales au 31/12/2023, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses d'investissement envisagées pour 2024 ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2024.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Après avis de la Commission des Finances, en date du 15 avril 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition, pour l'année 2024, comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE POUR 2023	TAUX VOTES POUR 2023	BASES NOTIFIEES	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière (bâti)	49,81%	49,81%	4.244.000	2.113.936
Taxe foncière (non bâti)	48,18%	48,18%	95.400	45.964
Taxe d'habitation	18,06%	18,06%	225.800	40.779
CFE	19,24%	19,24%	1.384.000	266.282

GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre de la construction de 46 logements, rue Pasteur, la société Baie de Somme Habitat sollicite la garantie de la commune, à hauteur de 100%, pour le remboursement de l'emprunt d'un montant de 5.213.480,96 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En contrepartie, la société réservera l'attribution de 20% des logements à la commune.

A la question de Bruno BROGNAIS-GEORGET, il est confirmé que les garanties d'emprunts accordées par la commune sont sans influence sur le taux d'endettement de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie sollicitée par la société Baie de Somme Habitat.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE DANS UN BATIMENT DE LA FRICHE CD INDUSTRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour financer une étude sur l'aménagement du bâtiment CD Industrie dont le montant s'élève à 15.000,00 €.

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Madame le maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des objectifs affichés dans la convention « Petites villes de demain », le conseil municipal doit définir les orientations qu'il souhaite finaliser sur :

- Les aménagements de la 2^{ème} phase de la friche Bricard

- destination du clocheton
- création de 3 espaces de commerce dont un commerce de restauration
- destination de l'ancien atelier

Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET rappelle que, bien que le projet d'aménagement de la première phase a déjà été arrêté et validé par le conseil municipal, il y a urgence à définir l'utilisation du bâtiment CD Industrie. Il indique que pour mener à bien sa réflexion sur la 2^{ème} phase, la commission « Petites villes de demain » a besoin de disposer des orientations du conseil municipal : espace multiculturel, commerces éphémères, commerce de restauration, cellules commerciales, musée du Vimeu ?

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions d'orientations de la commission et décide de lancer un appel d'offres pour assistance à maîtrise d'ouvrage afin de désigner un bureau d'études qui sera chargé d'accompagner la commission dans sa réflexion sur les aménagements de la 2^{ème} phase.

- Friche Chuchu

Il est rappelé au conseil municipal que, lors de la signature de la convention de vente à l'euro symbolique de la friche à l'Etablissement Foncier Public, la commune s'est engagée à lancer un appel à projet sur les 3000 m² restant disponibles, et que pour mener à bien cette opération elle peut bénéficier de l'accompagnement de l'EPF.

Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la commune dispose d'un délai de 4 ans pour lancer un appel à projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le maire de solliciter l'accompagnement de l'EPF pour lancer un appel à projet sur les 3000 m² disponibles, 2000 m² étant, d'ores et déjà, réservés à la société Âge et Vie pour la réalisation d'une résidence Seniors.

- Commerces

Actuellement, il n'existe aucune disposition particulière dans le PLUI interdisant la transformation d'un commerce en habitation. Considérant qu'une modification du document d'urbanisme est programmée pour début 2025, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité d'interdire tout changement de destination des commerces en rez-de-chaussée situés rues Henri Barbusse, rue Isaïe Sellier, Maréchal Foch.

Après une discussion animée, le conseil municipal, afin de laisser à chacun un temps de réflexion, décide de remettre cette question à un prochain ordre du jour.

- Logements vacants

Considérant qu'actuellement, seules les résidences secondaires sont assujetties à la taxe d'habitation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'étendre la taxe d'habitation aux logements vacants sachant que la commune en compte près de 200 et qu'il existe des aides et des mesures d'accompagnement à destination des propriétaires qui souhaiteraient réaliser des travaux de réhabilitation.

- Recrutement d'un chargé de mission

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de recrutement d'un agent contractuel sur un poste de « manager de centre-ville » chargé de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un plan d'action global pour le centre-ville dont le poste peut être subventionné à 80%.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Le conseil municipal procède au choix des visuels qui seront apposés sur les 18 colonnes à verre qui seront installées sur le territoire de la commune par la CCV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le maire,

La secrétaire,

N. MOREL

E. BARBE